Depuis 2015, l’Agence nationale d’investigation financière a détecté des mouvements de fonds suspects en rapport avec la situation sécuritaire dans les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. 27 infractions à la réglementation contre le financement du terrorisme ont été déclarées en 2020 par les professions assujetties.

Malgré le renforcement de la réglementation, le Cameroun n’est pas encore à l’abri de la délinquance financière. Le rapport 2020 de la Commission nationale anti-corruption révèle que l’Agence nationale d’investigation financière (Anif) a reçu 27 déclarations de soupçon de financement de terrorisme en rapport avec la situation sécuritaire dans les régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont quasi stables. Les flux financiers y relatifs sont estimés à 686 millions de FCFA. En 2019, l’Anif avait déclaré 29 cas de financement de terrorisme contre 53 en 2018, 34 en 2017, 22 en 2016 et 6 en 2015 soit 171 déclarations d’opérations suspectes (DOS) souscrites par les professions assujetties pour un total 93,73 milliards de FCFA avec un flux financier moyen de 548 millions de FCFA

Selon la première évaluation nationale de risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme effectuée en 2018 instruite à l’Anif par le ministre des Finances en 2018, “Le risque global de financement du terrorisme est évalué « élevé » au Cameroun.” Cette évaluation tient compte des menaces et activités terroristes enregistrées au Cameroun, des flux financiers détectés, des sources et des réseaux de financement des terroristes aussi

bien à l’intérieur qu’à l’extérieur.

La menace globale du terrorisme est évaluée « élevée ». Elle est déterminée par le nombre de cas d’actes terroristes enregistrés ; la valeur des dommages subis ; le nombre de déplacés internes causés par les actes terroristes ; le nombre de morts et de blessés causés par les actes terroristes ; le niveau de sophistication de l’armement utilisé. De même, la menace globale du financement du terrorisme est notée « Elevée ». Elle tient compte entre autre des paiements de rançon ; des pillages d’institutions financières ; des pillages de bétails ; de la contrebande ; de la contrefaçon ; du trafic de drogue et d’armes ; du commerce des produits agricoles et halieutiques ; des activités commerciales normales.

Vulnérabilité globale

Par contre, le Cameroun affiche une vulnérabilité globale de financement du terrorisme jugée « Moyennement élevée ». Elle est notée sur la base de divers facteurs, notamment l’utilisation abusive du cash, qui favorise la mise à disposition de moyens au profit des terroristes ; l’utilisation abusive des Organismes à but non lucratif (Obnl) ; la vétusté des textes régissant le fonctionnement des ONG ; l’absence de données centralisées sur les faits de terrorisme et de financement du terrorisme ; le défaut d’un mécanisme opérationnel de collaboration entre les différents acteurs nationaux chargés de lutter contre le terrorisme et le financement du terrorisme ; le déficit de formation et de spécialisation des acteurs chargés des enquêtes et des poursuites en matière de lutte contre le financement du terrorisme ; l’insuffisance des moyens financiers et logistiques dédiés à la lutte contre le terrorisme et son financement ; la porosité des frontières, qui facilite les flux des biens et des fonds avec les pays voisins ; les manquements dans la mise en place des mesures préventives efficaces au niveau des institutions assujetties, surtout ceux relevant des secteurs financiers non bancaires et des secteurs non financiers.

Pour remédier à ces insuffisances, les experts de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, de la Direction Générale de la Recherche Extérieure et de la Gendarmerie Nationale proposent un plan d’actions prioritaires en quatre axes, à savoir : le renforcement du cadre juridique et institutionnel, le développement d’un cadre de coordination nationale, le renforcement du dispositif de contrôle et de supervision des acteurs de prévention, et l’amélioration de l’efficacité des autorités d’enquêtes et de poursuites.

EcoMatin